

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains** ».
- 3- La consultation publique se tiendra, le **17 août 2021**, à 20h00 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton concernant le projet de règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains.
- 4- **Toute personne intéressée peut transmettre ses observations par écrit** à la Municipalité avant 8h30, le 17 août 2021, jour de l'assemblée du Conseil municipal par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin au bureau municipal, ou par courriel à Mme Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction annick.tbouchard@upton.ca
- 5- Le projet de règlement numéro 2021-338 modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 **afin d'autoriser, à certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels.**
- 6- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Dans le contexte de la pandémie et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique, le projet de règlement numéro 2021-338 doit être accompagné d'une consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, peuvent être consultés au bureau municipal du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et 13 h00 et 16h30 en prenant rendez-vous au 450 549-5627 ou en effectuant une demande par courriel à annick.tbouchard@upton.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.



Cynthia Bossé
Directrice générale
Municipalité d'Upton